Nogent sur Marne, le 8 juin 2017

Monsieur le Préfet,

Suite à un appel téléphonique d’un cabinet n’ayant pas décliné son identité, et un peu surprise par leurs propos, vous trouverez ci-joint l’attestation sur l’honneur concernant l’accessibilité de nos locaux.

Cette déclaration avait été faite auprès des services municipaux de la mairie de Nogent sur Marne, au moment de la prise du bail des locaux le 31 mars 2015.   
Je viens d’apprendre que cette démarche n’était pas suffisante et que cette attestation doit être aussi déposée en préfecture.

Notre société est située dans un immeuble d’entreprises et de bureaux, géré par un syndic de copropriété COSEMIIC, situé 50 rue de Chateaudun, 75009 Paris.

Je pense que tout cela est géré par le syndic. N’ayant pas eu de réponse à ce sujet je complète aujourd’hui la démarche par ce courrier ne sachant pas vraiment quoi faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Evelyne Revellat

Directrice du Centre Khépri Santé

**Attestation d’accessibilité**

**d’un ERP de 5ème catégorie conforme au 31 décembre 2014**

exemptant d’Agenda d’Accessibilité Programmée

*(Envoi en Recommandé avec Accusé de Réception au préfet de département)*

Conformément à l’article R.111-19-33 du code de la construction et de l’habitation,

Je soussignée, Mme Evelyne Revellat, née le 15-02-1961 à Grenoble, demeurant 19 rue Camille Claudel, 94350 Villiers-sur-Marne, représentant la société Sophrokhepri en tant que PDG, n° SIREN RCS Créteil 811 445 410 00012,

Exploitant de l’Établissement SophroKhepri recevant du public de 5ème catégorie de type U,

Situé dans un immeuble de bureaux, au 188 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne*, dénommé ou enregistré sous l’enseigne : Khépri Santé,*

Atteste sur l’honneur que l’établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d’accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Fait le 8 juin 2017

A Nogent sur Marne